



INSTITUTION ADOUR

Etablissement Public Territorial de Bassin

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

sage
ADOUR AVAL

**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DU BASSIN ADOUR AVAL**

Communiqué de presse

Enquête publique sur le projet de SAGE Adour aval
6 septembre au 6 octobre 2021 inclus

Réunions publiques d'information
30 août 2021 à 18h30 à Bélus
2 septembre 2021 à 18h à Bayonne

Qu'est ce que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux ?

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin Adour aval est un document de planification de l'aménagement, la gestion et l'utilisation de l'eau et des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour l'avenir, sur le bassin versant de l'aval de l'Adour.



Il a pour objectif de fixer durablement les conditions et règles de gestion et d'utilisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides. Il vise à garantir sur le long terme une bonne qualité de l'eau, la disponibilité suffisante pour les usages et activités et pour maintenir le bon fonctionnement des milieux et la vie aquatique. Il permet de concilier la préservation et la gestion adaptée de la ressource en eau et des milieux avec le maintien des usages et activités et le développement durable du territoire.

Le SAGE Adour aval traite des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques et humides au sens large : qualité de l'eau, besoins et impacts des usages et activités, utilisation rationnelle de l'eau et économies, prise en compte du changement climatique, aménagement adapté du territoire, prise en compte des aléas et risques, gestion et préservation du fleuve, des affluents et des zones humides, valorisation du patrimoine et des activités de loisirs... sont autant d'enjeux majeurs sur ce territoire aux paysages et milieux variés, à l'interface entre le continent et l'océan, et à l'attractivité forte.



Le SAGE est composé de deux documents essentiels dont le contenu est opposable sur le territoire :

- un **plan d'aménagement et de gestion durable** (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques, qui définit notamment les principaux enjeux de la gestion de l'eau dans le bassin, les objectifs généraux du SAGE, l'identification des moyens prioritaires permettant de les atteindre ainsi que les moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre du schéma et au suivi de celui-ci ;
- un **règlement** dont la principale plus-value réside dans sa portée juridique : il définit des règles directement opposables aux tiers.



La commission locale de l'eau du SAGE Adour aval

Une commission locale de l'eau (CLE) a œuvré depuis 2015 à l'élaboration de ce schéma. Elle réunit 52 membres dont :

- des élus des Région, Départements, communautés de communes et d'agglomérations et communes concernés par le SAGE ;
- des représentants des activités économiques, des associations, des loisirs, des consommateurs, etc. ;
- des représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Elle constitue une scène de dialogue et de concertation privilégiée pour établir un schéma à la fois ambitieux et consensuel, pour que l'ensemble des acteurs du bassin œuvre vers des objectifs communs pour la ressource en eau.

La CLE n'ayant pas de personnalité juridique, elle s'appuie sur une collectivité, structure porteuse, à qui elle confie son secrétariat ainsi que les études et analyses nécessaires à l'élaboration du SAGE. L'établissement public territorial de bassin (EPTB) de l'Adour, dénommé Institution Adour, a été désigné comme structure porteuse en octobre 2015.



La CLE a validé le projet de SAGE Adour aval en janvier 2020. Après une phase de consultation des collectivités et partenaires, le SAGE est maintenant soumis à l'avis du public.



Le territoire concerné par le SAGE Adour aval

Ce schéma concerne tout ou partie de 53 communes situées sur les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes.

Il débute à la confluence entre l'Adour et les Luys sur les communes de Siest et Rivière-Saas-et-Gourby et suit le cours de l'Adour jusqu'à l'embouchure d'Anglet / Tarnos.

Il inclut les petits affluents circulant dans les barthes de l'Adour ainsi que l'Aran et l'Ardanavy prenant leurs sources en piémont pyrénéen, sur les massifs de l'Ursuya et du Baïgura.

Il comprend enfin plusieurs cours d'eau urbains de l'agglomération bayonnaise.

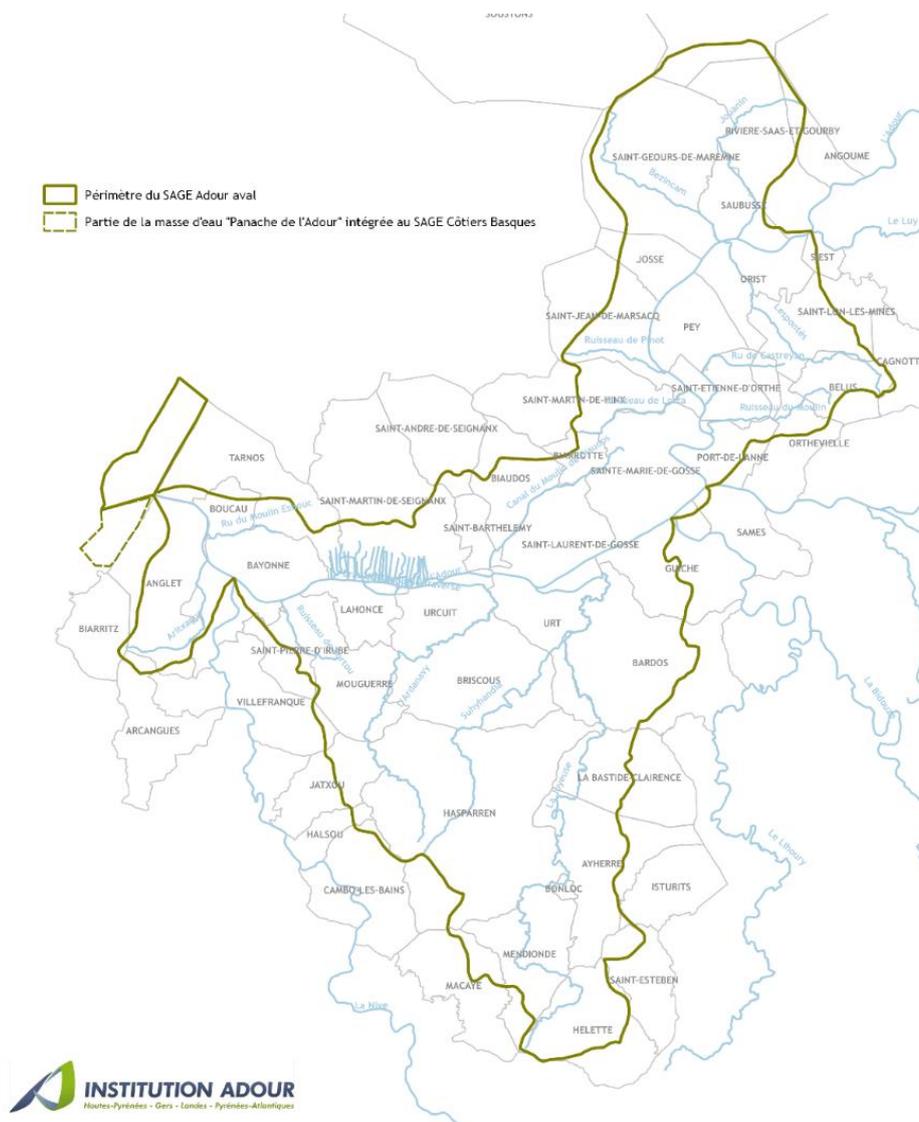
Liste des communes concernées par le SAGE pour tout ou partie de leur territoire :

En Pyrénées-Atlantiques

Anglet, Arcangues, Ayherre, Bardos, Bayonne, Biarritz, Bonloc, Boucau, Briscous, Cambo-les-bains, Guiche, Halsou, Hasparren, Hélette, Isturits, Jatxou, Labastide-Clairence, Lahonce, Macaye, Mendionde, Mouguerre, Saint-Esteben, Saint-Pierre-d'Irube, Sames, Urcuit, Urt, Villefranque

Dans les Landes

Angoumé, Bélus, Biarrotte, Biauados, Cagnotte, Josse, Magescq, Orist, Orthevielle, Pey, Port-de-Lanne, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-André-de-Seignanx, Saint-Barthélemy, Saint-Etienne-d'Orthe, Saint-Geours-de-Maremne, Saint-Jean-de-Marsacq, Saint-Laurent-de-Gosse, Saint-Lon-les-Mines, Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Martin-de-Hinx, Saint-Martin-de-Seignanx, Saubusse, Siest, Soustons, Tarnos



Venez vous informer et vous exprimer sur le projet de SAGE Adour aval

Enquête publique

Une enquête publique se tiendra du 6 septembre au 6 octobre 2021 sur tout le périmètre du SAGE. Le dossier d'enquête est consultable dans toutes les mairies concernées. De plus, les registres d'enquête sont disponibles dans les mairies de Bayonne, Urt, Hasparren, Saint-Martin-de-Seignanx, Saint-Jean-de-Marsacq et Saint-Lon-les-Mines ; dans ces mêmes communes, un commissaire enquêteur assurera des permanences pour accueillir le public aux dates et horaires suivants :

- le lundi 6 septembre 2021 de 09 h 00 à 12 h 00 en mairie de Bayonne (siège de l'enquête) ;
- le samedi 11 septembre 2021 de 09 h 15 à 12 h 15 en mairie de Saint-Lon-les-Mines ;
- le mardi 14 septembre 2021 de 14 h 30 à 17 h 30 en mairie d'Hasparren ;
- le vendredi 17 septembre 2021 de 15 h 00 à 18 h 00 en mairie de Saint-Jean-de-Marsacq ;
- le jeudi 23 septembre 2021 de 09 h 00 à 12 h 00 en mairie de Saint-Martin-de-Seignanx ;
- le vendredi 1er octobre 2021 de 14 h 30 à 17 h 30 en mairie d'Urt ;
- le mercredi 6 octobre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Bayonne (siège de l'enquête).

Réunions publiques

Des réunions d'informations du grand public sont organisées préalablement à la tenue de l'enquête publique. Elles sont programmées aux dates, horaires et lieux suivants :

- le lundi 30 août 2021 à 18h30 à la mairie de Béhus (106 route du Moulin-à-Vent, Béhus)
- le jeudi 2 septembre 2021 à 18h à la CCI Bayonne-Pays Basque, à Bayonne (50 allées marines, Bayonne)

Ces réunions sont ouvertes à tous les habitants du bassin Adour aval !

Une inscription est nécessaire pour évaluer les besoins de mise en place des modalités particulières, selon les conditions sanitaires du moment.

Lien d'inscription: <https://www.institution-adour.fr/reunion-publique-sage-adour-aval.html>

INSTITUTION ADOUR
Établissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées Atlantiques

sage
ADOUR AVAL

REUNIONS PUBLIQUES SAGE Adour aval

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
du bassin Adour aval

RÉUNIONS D'INFORMATION PRÉALABLES À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Venez discuter de l'avenir de l'utilisation,
l'aménagement et la gestion de l'eau et des milieux
aquatiques pour le bassin aval de l'Adour

**Lundi 30 août 2021 à 18h30
à la mairie de Béhus**
106 route du Moulin-à-Vent, 40300 Béhus

**Jeudi 02 septembre 2021 à 18h
à la CCI de Bayonne**
CCI Bayonne Pays Basque, 50 allées marines, Bayonne - salle Jacqué

Ces réunions auront lieu dans le respect des gestes barrières. Pour l'organisation des modalités obligatoires liées aux conditions sanitaires, votre inscription est indispensable.

Inscription par le lien ci-dessous (accessible sur le site de l'Institution Adour) :
<https://www.institution-adour.fr/reunion-publique-sage-adour-aval.html>
ou aux coordonnées suivantes :
secretariat@institution-adour.fr ; 05.58.46.18.70

Avec le soutien financier de :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EU GRAND-SUD-OUEST
Communauté PAYS BASQUE
SUSKAL
GRAND DAX
AGGLOMÉRATION
MAYORTE
ARRIGANS
La Région
MACS



Liens utiles

Les informations, actualités et documents du SAGE Adour aval sont disponibles sur le site Internet de l'Institution Adour :

<https://www.institution-adour.fr/sage-adour-aval.html>

Le dossier complet d'enquête publique est téléchargeable sur le lien suivant :

http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/SAGE_Adour_aval/DOSSIER_EP_completPDF.zip

